

AVIS DE COURSE TYPE 2009-2012

Nom de l'épreuve : **OPEN DE DUNKERQUE**

Dates complètes : **20 FEVRIER 2010**

Lieu : **DUNKERQUE**

Autorité Organisatrice : **DUNKERQUE PLAISANCE**

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*
- 1.2. les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers sont précisées en annexe,
- 1.3. les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- 1.4. En cas de conflit dans la traduction, le texte français prévaudra.

2. PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1. La régata est ouverte à tous les bateaux de la (des) classe(s)
Classe Sport : FC8, FC 7.5, J80, OPEN 5.7 .
- 3.2. Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en l'envoyant accompagné des frais d'inscription requis, à _____ au plus tard le _____ .
- 3.3. Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence FFVoile valide portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs
 - si nécessaire, la fiche de surclassement dûment complétée
 - l'autorisation de port de publicité
 - le certificat de jauge ou de conformitéLes concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
SPORT	5 €/ voilier

5. *POULES* ou *GROUPE*S DE *QUALIFICATION*

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

6. PROGRAMME

6.1. Confirmation d'inscription :

Jour et date **Vendredi 19 février 2010** de **14h00** à **17h00**

6.2. Jauge et contrôle : **Pesée des équipages lors de la confirmation d'inscription**

6.3. Jours de course :

<i>Date</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>	<i>Classe</i>	<i>Courses du jour</i>
20 février	Sport	Courses à suivre		Courses

6.4. L'heure prévue pour le signal d'avertissement de la première course est :

20 février 2010 à 10h30

7. JAUGE

8. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront disponibles à la confirmation des inscriptions le **19 février 2010** ou seront affichées selon la Prescription Fédérale.

9. LES PARCOURS

Les parcours à effectuer sont les suivants : **Parcours Banane**

10. SYSTEME DE PENALITE

Suivant la règle 44.1

11. CLASSEMENT

11.1. Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **1**

11.2. (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de : **2**

(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de : **3**

(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvais scores est de : **XXXXXXXXXX**

12. COMMUNICATION RADIO

Excepté en cas d'urgence, un bateau ne doit ni effectuer de transmission radio pendant qu'il est en course ni recevoir de communications radio qui ne soient pas recevables par tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

13. PRIX

Remise des Prix Samedi 18h00

14. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

15. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

16. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

Pascal HOUDOT 03-28-66-38-72